

**PROCÈS VERBAL**  
des travaux de la grande commission nautique  
tenue le 9 décembre 2022 à La Grande Motte,  
relative au projet d'extension du port de plaisance de La Grande Motte.

**REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE**

Conformément aux dispositions du décret n°86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques, modifié par le décret n°2020-1193 du 29 septembre 2020 et suite à l'arrêté N°2041 du 25 novembre 2022 du maire de La Grande Motte portant désignation des membres temporaires de la grande commission nautique, celle-ci s'est réunie salle Michèle Goalard, Capitainerie, esplanade Maurice Justin à La Grande Motte (34) le vendredi 9 décembre 2022, pour émettre un avis sur le projet d'extension du port de plaisance de La Grande Motte.

La commission était composée de :

M. Benoît HÉDÉ-HAÛY, capitaine de vaisseau, de l'inspection générale des Armées-marine	Président
M. Olivier PARVILLERS, ingénieur en chef de 1 <sup>ère</sup> classe des études et techniques de l'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Secrétaire
Mme Florence BOULENGER, administrateur des affaires maritimes de 1 <sup>ère</sup> classe, DDTM 34, adjointe DML, représentant le directeur départemental adjoint, délégué à la mer et au littoral (DDTM 34 DML)	Membre de droit

Membres temporaires titulaires :

M. Alexis LASSERAND	Représentant le transport de passagers
M. Christian PIERROT	Représentant la SNSM
M. Michel CAMBOULIVE	Représentant la pêche-plaisance
Mme Pascale COUP-LA-ROCHE	Représentant la plaisance

Membres temporaires suppléants :

M. Thomas LUMBRERAS	Représentant la pêche
M. Serge BON	Représentant la SNSM
M. Michel RIHOUE	Représentant la pêche-plaisance
M. Jean-Jacques MANIEZ	Représentant la plaisance

Assistaient également à la réunion :

M. Bernard REY	Adjoint au maire de La Grande Motte
M. Éric PALLIER	Directeur du port de La Grande Motte
Mme Catherine CHONVILLE	Directrice adjointe du port de La Grande Motte
Mme Pauline PIC	Société L'Or aménagement, assistance à Maîtrise d'ouvrage
Mme Amélie BOHUN	Société L'Or aménagement, assistance à Maîtrise d'ouvrage
M. Alexis GOUPIL	Société ARTELIA
M. Sébastien CWICK	Subdivision des Phares et Balises DIRM MED

M. Alex URBINO	DDTM 34 – DML – Cultures marines et littoral
Mme Frédérique MIALHE	DDTM 34 – DML – Activités maritimes
M. Frédéric BOQUILLON	DDTM 34 – DML – Activités nautiques
M. Stéphane CLUZEL	DDTM 34 – DML – ULAM

Une visite du site au profit des représentants de l'Administration a eu lieu avant la réunion à bord de la vedette de la SNSM.

En début de réunion, le président remercie la municipalité, la DDTM 34, le port et la SNSM pour le soutien apporté à l'organisation de la réunion de la commission et l'ensemble des participants pour leur présence.

Le président rappelle la composition et le fonctionnement de la commission et fait remarquer que la GCN n'est compétente que pour émettre des avis sur les aspects nautiques du projet (en particulier les aspects liés à la sécurité nautique), à l'exclusion des problèmes juridiques, économiques, financiers, écologiques ou patrimoniaux. Au cours de cette grande commission nautique, ce sont les marins pratiques représentatifs des usagers de la mer qui, après en avoir débattu ensemble et avec les membres permanents et de droit, proposent des recommandations.

En l'absence des représentants de la pêche désignés par l'arrêté de M. le Maire, M. Lumbreras, 4<sup>ème</sup> prud'homme de la Prud'homie de Palavas-les-Flots, est admis à siéger en tant que membre suppléant représentant les pêcheurs.

## SYNTHESE DU DOSSIER

### INTRODUCTION ET PRESENTATION GENERALE DE L'OPÉRATION

Le projet d'extension du port de La Grande Motte s'inscrit dans un cadre plus vaste de la ville qui comprend quatre axes :

- L'extension du port lui-même et la modernisation des infrastructures portuaires, avec la création d'une nouvelle digue ayant pour objectif la création de 400 anneaux supplémentaires à flot, dont une partie dédiée à la filière Catamarans ;
- La requalification des espaces publics périphériques du port, permettant notamment de relier les quartiers est et ouest (le Levant et le Couchant) ;
- Le déplacement et la modernisation de la zone technique nautique avec la création d'une halle nautique et la relocalisation du pôle nautique (dont école de voile) ;
- Le développement d'une offre résidentielle de 480 logements sur l'ancien site de la zone technique.

### PRESENTATION DU PROJET

Mme PIC, après avoir exposé les quatre axes précités, précise que les travaux envisagés imposent une modification du périmètre portuaire pour englober essentiellement l'extension due à la nouvelle digue ouest et à la sortie du domaine portuaire. Puis, elle détaille les aménagements portuaires envisagés. Ces aménagements concernent essentiellement la partie ouest du port. Ils comprennent :

- La modification de la digue ouest, à la base de la quasi-totalité des travaux objet du projet, avec un renforcement de la partie conservée,
- La réalisation d'un nouveau bassin, le bassin nord, en fond de port, fermé à l'Ouest par la nouvelle digue ouest,
- La création d'un grand terre-plein, la presqu'île Baumel, extension de l'actuel terre-plein Baumel allant à l'Ouest jusqu'à la nouvelle digue ouest, pour accueillir la zone technique (dont aire de carénage, cales de mise à l'eau et quais techniques attenants),
- La réalisation d'un nouveau bassin, le bassin sud, entre l'entrée du port et la presqu'île Baumel, et fermé à l'Ouest par la digue ouest,
- La relocalisation de la station d'avitaillement sur une extension du terre-plein Baumel, l'emplacement actuel étant supprimé par le projet du bassin nord et du terre-plein.
- La construction d'un tenon à l'extérieur de la digue ouest pour assurer la tenue de la plage ouest,
- La construction d'un tenon à l'intérieur du port, après les passes, afin de protéger le bassin sud,
- La mise en place de tapis anti-affouillement au niveau des fosses observées à proximité des digues et du futur tenon intérieur, après comblement,
- Et le renforcement de la digue est.

Les ouvrages sont dimensionnés pour des houles de période de retour 100 ans, avec prise en compte de l'élévation du niveau marin. Les agitations simulées montrent un clapot inférieur ou égal à 50 cm dans le bassin sud dans les conditions extrêmes.

L'accroissement de la capacité du port (+ 400 anneaux au bilan après création de 600 places et la suppression de 200) n'aura qu'un impact limité sur la circulation maritime dans le bassin de la baie d'Aigues-Mortes, estimé inférieur à 4 %.

L'étude du balisage n'étant pas finalisée à l'heure de la tenue de la présente GCN, une CNL, voire une nouvelle GCN selon les options retenues pour la disposition finale des pontons de part et d'autre du chenal entre la capitainerie et les passes, devra valider les dispositions prises après examen du dossier par les Phares et Balises. Cela concernera aussi bien le balisage pendant les travaux que le balisage définitif après travaux.

La programmation des travaux est organisée selon 3 phases :

- De septembre 2024 au printemps 2025 : nouvelle digue ouest et tenons, bassin sud, terre-plein Baumel, mise en service de la station d'avitaillement
- De septembre 2025 au printemps 2026 : bassin nord, confortement digue est, nouvelles pannes mises en place excepté dans le bassin nord, aménagement terre-plein Baumel
- De septembre 2026 au printemps 2027 : aménagement bassin nord, mises en service des installations dont halle nautique et pôle nautique (école de voile, club nautique, CEM...).

## SYNTHESE DES DEBATS

De la présentation du projet, ressortent les points suivants :

- Il faudra veiller à la bonne gestion du nouvel espace créé sur la presqu'île Baumel rapprochant les activités sportives et industrielles, notamment dans leurs accès au plan d'eau ; une phase transitoire doit être étudiée jusqu'à la livraison des nouvelles installations.
- Les activités de plaisance présentes sur le port ne seront globalement pas affectées par les travaux et la nouvelle organisation du port. Une très bonne communication autour du projet a déjà eu lieu.
- Les pêcheurs soulignent de probables conséquences négatives des travaux sur la pêche par la mise en suspension de sédiments et le bruit généré.
- Dans la nouvelle configuration du port, le positionnement de la vedette SNSM sera à affiner au fil du retour d'expérience pour trouver le bon compromis entre un accès rapide de l'équipage à bord et la sortie rapide du port par la vedette.
- La largeur du chenal d'accès, depuis les passes jusqu'à la capitainerie apparaît étroite en regard du trafic des catamarans et du nombre de bateaux présents qui atteindra les 2000 après extension du port. Si la largeur du chenal de 25 m est la largeur standard admise dans les ports de plaisance, cette largeur est assez loin des recommandations données pour la création de chenaux, à savoir une largeur de 5 fois la largeur maximale des embarcations fréquentant la zone, soit ici 8 m et peut-être à terme 10 m pour les plus gros catamarans, soit une largeur de chenal optimal de 40 à 50 m. Sachant que les places pour les catamarans vont être portées au nombre de 60 (doublement de la capacité d'accueil des catamarans avec le projet), cette question semble être le point faible du projet présenté. Cela concerne en particulier les pontons 14 à 17 du côté du bassin sud et le ponton J de l'autre côté qui limitent la largeur du chenal. Il semble donc sage de trouver un compromis entre une largeur standard admise, la longueur importante du chenal présentée par ce projet, et les contraintes locales, pour accroître au moins la largeur du premier tronçon à l'intérieur du port.
- En problématique sous-jacente à la largeur estimée trop faible du chenal, le positionnement d'un feu à l'extrémité du tenon intérieur, proposition non validée à ce jour, n'est pas jugé cohérent car ne marquant pas l'extrémité des pontons du bassin sud qui dépassent l'extrémité du tenon dans le projet présenté. Le sujet du balisage doit faire l'objet d'une nouvelle commission, CNL ou GCN selon l'impact des dispositions prises sur le chenal.
- La durée des travaux sur trois ans, avec des zones de travaux très évolutives, demande une consolidation de l'étude du balisage temporaire avec un passage en CNL pour validation après étude par la subdivision des Phares et Balises et prise en compte par la maîtrise d'œuvre.
- Enfin, le positionnement de la station d'avitaillement ne semble pas assez dégagé pour permettre l'attente sereine des bateaux venant faire le plein. Par ailleurs, l'orientation du quai faisant un angle marqué (quasiment à 45°) avec l'axe du chenal dont il est très proche, ne garantit pas la sécurité entre les bateaux transitant dans le chenal et ceux accostant ou appareillant de la station. En effet, ces derniers couperont le chenal sous un angle quasiment droit (à 90°) à l'appareillage ou à l'accostage. Un déplacement de la station ou une orientation du môle supportant celle-ci, davantage parallèle au chenal, est à rechercher.

## TOUR DE TABLE

Le tour de table ne fait pas ressortir de nouveaux points et confirme la très bonne concertation qui a eu lieu au préalable entre le port et ses usagers.

Le président dresse une synthèse rapide des points soulevés : largeur du chenal et positionnement des pontons, orientation et positionnement du môle de la station d'avitaillement et étude du balisage à finaliser avec la subdivision des Phares et Balises.

Il remercie l'ensemble des participants pour leur participation active et les propositions constructives formulées au cours de la réunion.

## CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le vendredi 9 décembre 2022 pour émettre un avis sur le volet sécurité de la navigation du projet d'extension du port de plaisance de La Grande Motte, tel que décrit dans le procès-verbal ci-joint.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité avec les recommandations suivantes :

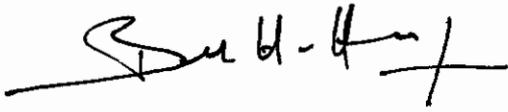
- **En phase de travaux :**
  - Diffuser aux navigateurs via les capitaineries et les représentants des usagers du port, l'information nautique concernant les différentes périodes de travaux, leur phasage respectif et le balisage transitoire validé ainsi que les conditions de navigation dans le port, dès le début des travaux ;
  - Prendre un arrêté municipal créant une zone d'exclusion autour des travaux et mentionnant la mise en place d'un balisage transitoire matérialisant la zone des travaux de jour comme de nuit, notamment en bordure de chenal dans le port ;
- **En phase d'exploitation :**
  - En raison de l'augmentation de la capacité du port (+ 400 bateaux et + 100 % de multicoques), accroître la largeur du chenal d'accès interne au port, entre la passe d'entrée et la capitainerie, en raccourcissant la longueur des pontons (à tribord ponton J, à bâbord, pannes 16 et 17 a minima, voire 14 et 15) de façon à établir un rétrécissement progressif entre la largeur de la passe et la largeur du chenal au-delà de la capitainerie ;
  - Augmenter la distance de sécurité entre le môle de la station d'avitaillement et le chenal d'accès principal de façon à permettre des manœuvres d'accostage et de départ plus sûres (par exemple éloigner l'angle est du môle du chenal d'accès ou modifier l'orientation du quai d'avitaillement pour le rendre parallèle au chenal d'accès) ;
- **Examen du balisage :**
  1. En l'absence de possibilité d'examen du balisage définitif par la subdivision des Phares et Balises concomitamment à la tenue de la présente GCN, si les recommandations de la GCN faites précédemment ne devaient pas être suivies, une nouvelle GCN devra être convoquée pour se prononcer sur le plan de balisage définitif ;
  2. Si les recommandations sont suivies, il conviendra de conduire une ou plusieurs CNL dédiées à l'examen et à la validation des plans de balisage :
    - o Balisage temporaire correspondant aux différentes phases de travaux,
    - o Balisage définitif à l'issue des travaux.
- **Mesures géophysiques :** en application de l'article L413-1 du code minier nouveau, transmettre au Shom les résultats des mesures hydrographiques et géophysiques (bathymétrie, courant, sédimentologie) réalisées dans le cadre de ce projet ;
- **Information nautique :** pendant les phases de travaux et à la clôture des travaux, les modifications des caractéristiques nautiques des zones concernées (topographie des parties terrestres, bathymétrie des bassins portuaires, caractéristiques du balisage, caractéristiques du port, réglementation ...) seront transmises au Shom pour la mise à jour de la documentation nautique (cartes marines, instructions nautiques...).

Paraphes :

O.P.    *NC*    *CP*    T.al    *[Signature]*  
F.B.    A.L    T.L    *[Signature]*

Signature des membres

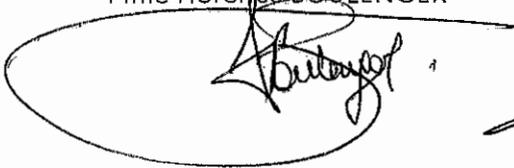
**Le président**  
M. Benoît HÉDÉ-HAÛY



**Le secrétaire**  
M. Olivier PARVILLERS

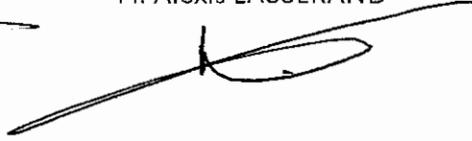


Mme Florence BOULENGER



**Les membres**

M. Alexis LASSERAND



M. Thomas LUMBRERAS



M. Christian PIERROT



M. Michel CAMBOULIVE

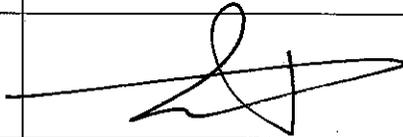
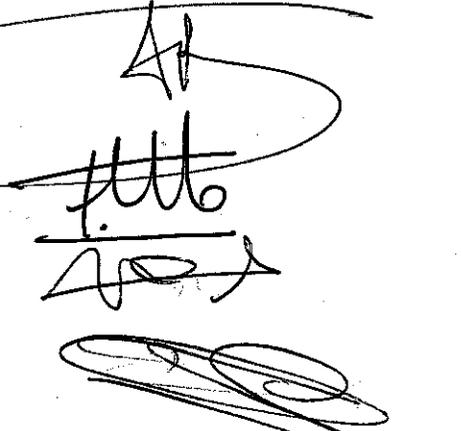


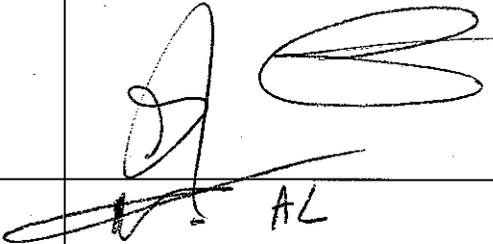
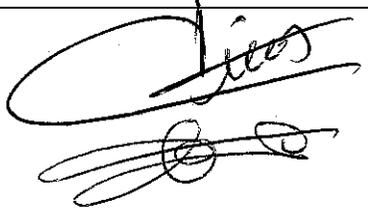
Mme Pascale COUP-LA-ROCHE

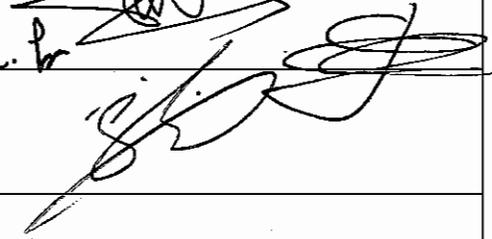
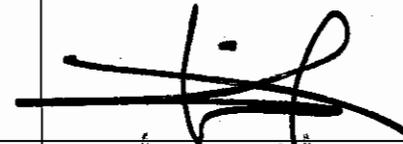
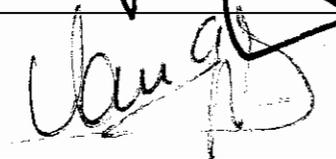
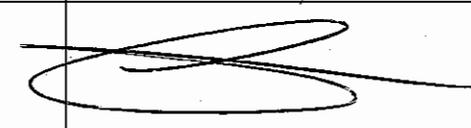


Paraphes :

**Feuille de présence de la Grande commission nautique du vendredi 9 décembre 2022**  
concernant le projet d'extension du port de La Grande Motte.

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Inspection générale des Armées-Marine	M. le capitaine de vaisseau Benoît Hédé-Haüy, président de la GCN	<a href="mailto:benoit.hede-haüy@intradef.gouv.fr">benoit.hede-haüy@intradef.gouv.fr</a>	
Shom	M. l'ICETA Olivier PARVILLERS, secrétaire de la GCN	<a href="mailto:olivier.parvillers@shom.fr">olivier.parvillers@shom.fr</a>	
DDTM/DML 34	M. l'ACIAM Cédric INDJIRDJIAN <i>représenté par</i> Mme Florence BOULENGER  Mme Frédérique MIALHE  M. Alex URBINO  M. Stéphane CLUZEL	<a href="mailto:cedric.indjirdjian@herault.gouv.fr">cedric.indjirdjian@herault.gouv.fr</a>  <a href="mailto:florence.boulenger@herault.gouv.fr">florence.boulenger@herault.gouv.fr</a>  <a href="mailto:frederique.mialhe@herault.gouv.fr">frederique.mialhe@herault.gouv.fr</a>  <a href="mailto:stephane.cluzel@herault.gouv.fr">stephane.cluzel@herault.gouv.fr</a>	
Représentants la plaisance	Mme Pascale COUPJ-LA-ROCHE  M. Jean-Jacques MANIEZ	<a href="mailto:pat-perrot@hotmail.fr">pat-perrot@hotmail.fr</a>  <a href="mailto:randojet@gmail.com">randojet@gmail.com</a>	

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Représentants la pêche-plaisance	M. Michel CAMBOULIVE M. Michel RIHOUE	<a href="mailto:cemed@orange.fr">cemed@orange.fr</a> <a href="mailto:michel.rihouet@free.fr">michel.rihouet@free.fr</a>	
Représentants le transport de passagers	M. Alexis LASSERAND M. Gérald KRIKLOFF	<a href="mailto:corinne.catalucile@gmail.com">corinne.catalucile@gmail.com</a> <a href="mailto:evidence@etravecroisiere.com">evidence@etravecroisiere.com</a>	
Représentants la SNSM	M. Christian PIERROT M. Serge BON	<a href="mailto:president.LA-GRANDE-MOTTE@snsn.org">president.LA-GRANDE-MOTTE@snsn.org</a> <a href="mailto:snsn294@gmail.com">snsn294@gmail.com</a>	
Représentants la pêche	M. Baptiste CANVILLE <i>M. LUMBRERAS THOMAS</i> M. Laurent PEZZOTTI	<a href="mailto:palavas@prudhomie.fr">palavas@prudhomie.fr</a> <a href="mailto:palavas@prudhomie.fr">palavas@prudhomie.fr</a>	
Mairie de La Grande Motte	M. Stéphan ROSSIGNOL, maire	<a href="mailto:communication@lagrandemotte.fr">communication@lagrandemotte.fr</a>	Excuse'

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Direction du port	M. Eric PALLIER <i>Mme Catherine Chonville</i>	<u>capitainerie@lagrandemotte.fr</u> <i>directiondesports@lagrandemotte.fr</i>	
Sub. des Phares et Balises DIRM MED	Monsieur Sébastien Cwick	<u>sebastien.cwick@developpement-durable.gouv.fr</u>	
DREAL OCCITANIE	M. Paul CHEMIN	<u>paul.chemin@developpement-durable.gouv.fr</u>	
SDIS34	M. Didier LARROQUE	<u>didier.larroque@sdis34.fr</u>	
Société L'Or aménagement	Mme Pauline PIC		<i>présente.</i>
<b>ARTELIA</b>	<b>Goupil Alvis</b>	<i>alvis.goupil@artelia.com</i>	
SPL LOA	Amélie BOTTUN Dir. opérationnelle	<i>amelie.bottun@loramenagement.fr</i>	
CEA	CAMBOLIVE Michel Président	<i>michel@Cambolive.fr</i>	

ORGANISATION	NOM - PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
DML Sete	BOQUILLON Frédéric Responsable Activités nautiques	federic.boquillon@herault.jour.fr	
Jeune LG7	REY BERNARD Adjoint au Maire	brey@la-grande-motte.fr	